

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_003

Séance du jeudi 04 janvier 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 27/12/2017

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Paul VELAY**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY, *Michèle BUTSSON*

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, ~~Michèle BUTSSON~~, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Objet: Vente parcelle 1187c à monsieur Alain DUGAS (Village de Vacances) - DE_2018_003

Vu la délibération DE_2016_104 ;

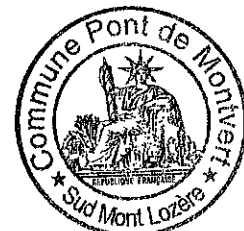
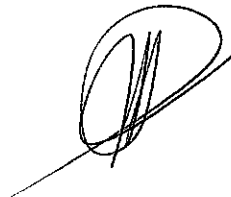
Vu la délibération du bureau du Parc National des Cévennes en date du 13 juin 2017 autorisant la vente de la parcelle 1124a au prix de 1.722 € le m² en accord avec l'estimation des domaines ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de vendre la parcelle 1187c, d'une surface de 96ca, à monsieur Alain DUGAS au prix de 45 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à conclure la vente de la parcelle 1187c à monsieur DUGAS au prix de 45€ le m², les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents notariés nécessaires à la vente de ces parcelles.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2018 048-200057594-20160104-DE_2018_003-DE